

Compostables



Les déchets organiques compostables (alimentaires et végétaux) occupent toujours près **d'un tiers de nos poubelles**. Composés à **90% d'eau**, ces déchets brûlent mal, mais sont valorisables selon deux techniques distinctes.

Le **compostage** est le traitement en présence d'oxygène et la **méthanisation**, le traitement en absence d'oxygène.

Ces deux modes de traitement permettent de remettre dans le cycle de la matière une partie de la matière organique prélevée par les activités humaines.

Collecte

Quelques communes du périmètre SADEC, dont Rolle, collectent séparément les déchets organiques compostables. Ceux-ci sont alors acheminés à l'usine de méthanisation Germanier à Lavigny.

Déchets méthanisables (à destination d'une usine de méthanisation)

On entend par déchets méthanisables, tous les restes biologiques produits par les ménages, soit:

- Tous les déchets compostables ménagers
- Restes de repas, **crus et cuits**
- Légumes, épluchures, déchets de cuisine
- Fruits, agrumes
- Marc de café, fleurs, œufs, graisse
- Viande et os, poisson
- Vaisselle compostable
- Gazon, déchets de jardin, terreau
- Branchages ficelés jusqu'à 1,5 m
- Litières d'animaux domestiques

Ce qu'il ne faut jamais mettre dans les déchets verts

- Médicaments
- Couches culottes
- Objets hygiéniques
- Capsules de café
- Sacs d'aspirateurs
- Mégots de cigarettes
- Tous les déchets ne pouvant être transformés en compost tel que les sacs et emballages en plastique.